

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 21 Juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-et-un juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 13 juin 2017.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Présents : M. VOLLE – BEUGNET – CORNET – CROZIER – EUVRARD
– GAUTHIER – GRENIER – HILAIRE – JOLLIVET – LEBRAT –
TESTON.

Excusés : M. BOUNIARD a donné procuration à M. JOLLIVET.
Mme PIQUEMAL a donné procuration à M. EUVRARD.

Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD.

M. Jocelyn GAUTHIER a été élu secrétaire.

Objet : Convention de mission d'accompagnement par le CAUE de l'Ardèche pour la valorisation des espaces publics.

Dans le cadre du projet de valorisation des espaces publics de la commune et plus particulièrement de l'aire de loisirs « Dupré »,
Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le CAUE de l'Ardèche pour ses compétences et ses connaissances en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement afin qu'il accompagne la Commune dans ce dossier.

.../...

Sa mission sera de proposer un plan d'ensemble de valorisation des espaces publics avec un préprogramme et une estimation financière pour l'aménagement de la place neuve, de la place du Château et l'espace « Dupré », avant de déterminer un phasage et l'élaboration d'un cahier des charges pour la consultation du maître d'œuvre pour la réalisation des projets définis.

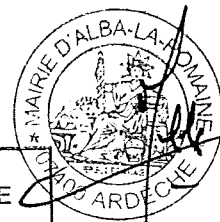
Il présente le projet de convention de mission d'accompagnement et la note méthodologique annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DEMANDE au CAUE de l'Ardèche d'accompagner la Commune dans son programme de valorisation des espaces publics et de l'aire de loisirs « Dupré ».
- ACCEPTE la convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage proposée par le CAUE.
- PRECISE que le cahier des charges de la mission est défini par la note méthodologique annexée à la convention.
- PRECISE que la participation financière de la Commune est fixée à 4 000 € TTC.
- PRECISE que la convention est conclue pour une durée de 12 mois.
- CHARGE son Maire de signer la convention correspondante annexée à la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 21 juin 2017.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 22 juin 2017.
LE MAIRE
André VOLLE.



./...